

## Adhésion de la Ville à l'association Energie-Cités - Désignation des représentants

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'association Energie-Cités a été créée en septembre 1990 par les représentants de la Ville de Besançon, du Conseil Régional de Franche-Comté, de l'ADEME, en vue de créer et d'animer un réseau d'échanges entre villes européennes, ayant pour objectif d'améliorer leur performance en matière de politique énergétique locale dans un but de protection de l'environnement.

Ce projet a, dès l'origine, bénéficié d'un large soutien de la CEE.

Après trois années d'activités, ce sont plus de 25 villes : Amsterdam (NL) - Athènes (Gr) Berlin (D) - Besançon (F) - Bristol (UK) - Bruxelles (B) - Clermont-Ferrand (F) - Copenhague (DK) Cork (Irl) - Funchal (P) - Lausanne (CH) - Leicester (UK) - Lisbonne (P) - Le Pirée (Gr) - Macon (F) Madrid (E) - Mannheim (D) - Martigny (CH) - New Castle (UK) - Nantes (F) - Odense (DK) - Rennes (F) - Rotterdam (NL) - Strasbourg (F) - Sykies (Gr) - Turin (I) de la Communauté Européenne et deux villes suisses (Martigny et Lausanne) qui collaborent et échangent leurs expériences dans le cadre de ce réseau sur des thèmes aussi divers que :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments et les équipements publics... dans les transports et déplacements...
- la valorisation énergétique des déchets ; le recours aux énergies renouvelables
- la promotion d'actions en faveur de l'énergie et de l'environnement vers les acteurs économiques et les citoyens.

De nombreux programmes d'aide et de coopération avec les pays d'Europe Centrale et Orientale ont pu aussi être organisés.

Un des rôles confiés à Energie-Cités était de préparer la structure d'accueil juridique du réseau.

Une étude juridique a été réalisée et préconise, pour formaliser les liens entre les villes, de créer une **association de personnes morales** qui pourrait se composer :

- des villes membres du réseau ou d'autres collectivités territoriales
- de l'ADEME
- des personnes morales de droit privé souscrivant aux objectifs d'Energie-Cités.

L'étude prévoit également de procéder, en ce sens, à une refonte globale des statuts de l'actuelle association, structure prévue au départ pour être transitoire.

Cette proposition a été envoyée aux villes et, actuellement, une dizaine d'entre elles ont donné leur accord de principe pour adhérer à la nouvelle association qui sera créée.

Le Conseil Municipal est invité :

- à donner un accord de principe pour adhérer à l'association Energie-Cités dont l'assemblée constitutive pourrait avoir lieu à Besançon, lieu du siège social, en mars prochain
- à désigner le Maire de Besançon en qualité de représentant titulaire et l'Adjoint en charge des relations extérieures en qualité de suppléant.

**M. LE MAIRE :** Pendant ces deux dernières années, cette association Energie-Cités a coûté à la Ville de Besançon 130 000 F. C'est essentiellement la prise en charge d'un loyer et la mise à disposition à temps partiel d'ingénieurs et techniciens. La Région y a participé à hauteur de 400 000 F, la Communauté Européenne à 400 000 F et l'ADEME à 700 000 F. Ces financements ont permis à Energie-Cités pendant deux ans de trouver sa vitesse de croisière et je pense qu'il est bon de poursuivre dans cette voie.

**M. ALAUZET :** Je suis évidemment tout à fait favorable à la mise en place de cette structure. Il semble louable que la Ville de Besançon ait envie de remplir un rôle important au sein de cette structure puisqu'il est probable que l'assemblée constitutive se déroule à Besançon. On peut souhaiter aussi que la Ville de Besançon ait un rôle moteur dans les réalisations qui seront proposées par cette organisation qui va s'appuyer, entre autres, sur le travail constant de l'ADEME. Je voudrais souligner à cet égard les moyens en réduction de cette organisation et la reprise en main par les grands corps de l'Etat qui va limiter en partie son domaine d'action, ainsi que le manque d'écoute qui a eu lieu à certains moments, notamment au moment de la réalisation de la «City» où l'ADEME avait mis en garde les réalisateurs du projet vis-à-vis des choix architecturaux et énergétiques. Ces recommandations n'ont pas été prises en compte et on constate aujourd'hui que le choix de l'architecture et de l'énergie électrique est à la fois très coûteux et très inconfortable pour les gens qui y vivent tous les jours.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.